

FLORIDIENNE

GROUP

Le tribunal de commerce de Nivelles ayant condamné la s.a. Aurea à livrer à la s.a. Beluflo les titres Floridienne offerts en vente, Floridienne suspend l'exercice du droit de vote des titres nominatifs inscrits au nom d'Aurea

Suite au jugement rendu en date du 13 juin 2008, le conseil d'administration de Floridienne a décidé de suspendre l'exercice du droit de vote de 92.411 titres inscrits au nom de la s.a. Aurea dans le registre des actionnaires nominatifs de la société.

Le tribunal de commerce de Nivelles déboute par ailleurs Aurea de son action visant à annuler les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Floridienne du 5 juin 2007

Le tribunal de commerce de Nivelles a par ailleurs prononcé un autre jugement en date du 19 juin 2008 déboutant la s.a. Aurea de l'action qu'elle avait intentée le 2 août 2007 et qui visait à entendre prononcer la nullité les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Floridienne du 5 juin 2007.

La demande d'Aurea est déclarée irrecevable. Le tribunal juge également la demande déraisonnable au sens de la nouvelle réglementation sur le remboursement des frais et honoraires d'avocat et condamne dès lors la s.a. Aurea à indemniser Floridienne à concurrence du montant maximum de 10.000,00 € prévu par le Code judiciaire belge.

Contact

Philippe Bodson, Président
Drève Richelle 161 bte 4, bât P
1410 Waterloo
Tel : 00 32 2 353 00 28
Fax : 00 32 2 353 05 81
info@floridienne.be

Gaëtan Waucquez, Directeur Général
Drève Richelle 161 bte 4, bât P
1410 Waterloo
Tel : 00 32 2 353 00 28
Fax : 00 32 2 353 05 81
info@floridienne.be